L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 13 FEVRIER.

LA REPRISE DES PAIEMENTS EN ESPÈCES.—Le rejet du bill de M. Sherman sur les paiements en espèces est accueilli par la presse avec une assez grande indifférence, malgré l'intérêt qui semblait devoir s'attacher à cette mesure. Plusieurs journaux se contentent d'annoncer la nouvelle sans la commenter. Le *New-York Times* fait les réflexions suivantes:

"Contrairement à la croyance produite par la discussion des deux derniers jours, le Sénat a tué hier le bill financier de M. Sherman. Ce résultat, néanmoins, n'a été obtenu qu'à une très faible majorité et contrairement au sens des votes sur les amendements proposés la veille.

La défaite du bill est l'œuvre des sénateurs de l'Ouest et du Sud, et si les suffrages avaient été pesés, au lieu d'être comptés, le résultat aurait pu être différent. Le bill de M. Sherman se composait de deux parties, dont l'une était relative au système des banques libres, l'autre à la reprise des paiements en espèces. C'est indubitablement contre cette seconde partie qu'était dirigée l'opposition, et il se peut encore que le système des banques libres soit établi (tarès qu'il y a devant le Congrès plusieurs bills dans ce sens.

Voici ce que dit la *Tribune* sur le même sujet:

"La défaite du bill du sénateur Sherman ajourne indéfiniment la reprise des paiements en espèces. Il semble qu'une combinaison d'intérêts se soit formée contre cette mesure, et il est évident pour nous que beaucoup d'hommes publics, quoiqu'ils affectent de la demander hautement, ne la désirent nullement en réalité. C'est là une misérable terminaison des longs débats qui ont eu lieu sur ce sujet. Manquerons-nous donc perpétuellement à notre promesse de payer?"

On lit dans le *Mémorial Diplomatique*:

Divers journaux ont parlé de l'interdiction de la nouvelle pièce de M. Sardou, *l'Oncle Sam*, qui se répète en ce moment au Vaudeville. Voici la vérité à cet égard:

Ainsi que l'indique le titre, la pièce est américaine par le sujet; mais ce qu'on ignore, c'est que l'auteur, voulant montrer ce que deviennent, à son point de vue, les mœurs et la moralité sous les institutions républicaines, a choisi pour modèle les Etats-Unis, dont il a peint les habitants sous des traits de nature à vivement froisser les susceptibilités de la nombreuse colonie américaine de Paris.

Obéissant à des scrupules qui lui font honneur, la censure s'est demandée s'il n'y avait pas quelque inconvenance à laisser représenter, au milieu de cette colonie qui ne marchande jamais ses sympathies à la France et en présence du ministre américain qui a partagé la mauvaise fortune des Parisiens pendant les deux siéges, une pièce où les idées et les choses de son pays sont à ce point maltraitées. Ne voulant rien décider à la légère, elle a non interdit la pièce: ce qui n'est pas de son ressort, mais exposé à M. le gouverneur de Paris, à qui seul appartient de donner les autorisations de ce genre, les raisons qui lui paraissent s'opposer à la représentation de l'*Oncle Sam*.

A l'heure qu'il est, le général Ladmirault n'a encore pris aucune décision sur ce point, et, contrairement à ce qu'on a dit, la légation des Etats-Unis n'a point été appelée à se prononcer. Quelques démarches officieuses ont été faites auprès d'elle; mais elle n'a point été consultée officiellement, et si elle l'était, nous croyons savoir que M. Washburne se refuserait respectueusement à émettre une opinion en pareille matière.

C'est donc à l'honorable gouverneur de Paris seul que reviendront l'honneur et la responsabilité de décider si les raisons de convenance qui lui ont été signalées sont suffisantes pour interdire la représentation de l'*Oncle Sam*.

L'EUCALYPTUS.—Un correspondant du Sacramento *Bee* appelle l'attention sur les propriétés de l'*eucalyptus* ou gommier d'Australie, dont on a déjà planté un assez grand nombre dans cet Etat. D'après un intéressant ouvrage écrit par M. Gimbart, médecin français distingué, et dont une traduction a été lue dernièrement en présence de l'Académie de médecine de San Francisco, cet arbre possède des propriétés sanitaires remarquables, entre autres, celle de prévenir les cas de fièvre et d'épidémie en absorbant le gaz acide carbonique. S'il en est ainsi, ajoute le correspondant, on devrait en planter surtout dans les districts miniers où les fièvres intermittentes sont si fréquentes.

UN REMÈDE CONTRE LA TOUX.—Nous avions déjà entendu parler de plusieurs cas de guérison de toux opiniâtre par l'inhalation du gaz hydrogène. Mais, aujourd'hui, il paraît que le remède est devenu très populaire, et une des usines à gaz de notre ville est littéralement assiégée chaque jour par des malades, jeunes et vieux, qui viennent y chercher la guérison. C'est au point que la compagnie a fait placer un certain nombre de bancs pour la commodité des visiteurs. On y voit des mères qui y amènent leurs enfants atteints de la coqueluche, et les cures, dit-on, se comptent par centaines.

Courrier de San Francisco.

LE PROCÈS BAZAINE.—On lit dans la *France*:

Mme la maréchale Bazaine s'est rendue lundi auprès de M. le président de la République, qui lui a fait un accueil bienveillant.

Elle allait, dit le *Soir*, prier M. Thiers d'user de son influence pour hâter l'instruction du procès de son mari.

M. Thiers lui a déclaré qu'il partageait sa pieuse impatience et qu'il serait bien heureux de pouvoir satisfaire ses légitimes désirs, mais qu'il était malheureusement impossible de prévoir le moment auquel le maréchal pourrait comparaître devant ses juges.

M. le président de la République, qui avait vu le général de Rivière, a pu donner à Mme la maréchale Bazaine les détails les plus circonstanciés.

M. le général de Rivière poursuit son instruction avec une scrupuleuse attention: il ne peut se faire aider par personne. Son travail consciencieux sera fort long: il prend le maréchal Bazaine dès le commencement de sa carrière militaire, et dès l'époque où il fut investi du commandement en chef de l'armée du Rhin: il le suit pas à pas, heure par heure.

Le travail résumant l'instruction du procès Bazaine sera un monument historique de la guerre de 1870, fait par M. le général de Rivière seul, sans le concours d'aucun des officiers de son entourage.

M. le président de la République a expliqué à Mme la maréchale Bazaine que, après que le rapport du général de Rivière serait terminé, les dossiers devaient passer chez le commissaire du gouvernement, général Pourcet, puis chez le ministre de la guerre, le ministre de la justice, et enfin à la présidence de la République.

M. Thiers a dit à Mme la maréchale Bazaine qu'elle pouvait compter sur lui pour chercher à satisfaire ses désirs, et l'a assurée qu'elle trouverait toujours le meilleur accueil auprès de lui, heureux s'il pouvait adoucir sa cruelle attente.

—On écrit de Mulhouse, 8 janvier:

Il est question ici d'une opération chirurgicale qui excite un intérêt général. Une jeune repasseuse avait eu le malheur, il y a quelques jours, d'avaler une aiguille avec un petit morceau de fil. En faisant une petite reprise, elle avait eu l'imprudence de mettre l'aiguille dans sa bouche; une légère inadvertance fut cause que celle-ci glissa dans le larynx, et de là, par suite des efforts pour la faire remonter dans le canal alimentaire. Pendant deux jours, cette jeune fille souffrait horriblement, non pas précisément par suite des douleurs qu'elle ressentait, mais parce qu'elle désespérait de sa guérison.

L'aiguille avait déjà traversé l'estomac et avait pénétré dans les intestins, lorsqu'un jeune médecin eut l'idée d'employer une opération toute particulière, par laquelle il forcerait l'aiguille à rebrousser chemin et à sortir par où elle était entrée dans le corps. Ce moyen auquel il eut recours fut l'attraction exercée sur le fer par l'aimant. A l'aide d'un fort aimant qu'il posa sur la région stomacale, il fit rentrer l'aiguille dans l'estomac et de là la fit remonter dans le canal alimentaire, dans lequel il introduisit ensuite une sonde munie d'un aimant, auquel adhéra l'aiguille. Après deux heures d'efforts, l'aiguille reparut avec son fil, et l'opération avait réussi. Le médecin qui a procédé à cette opération s'appelle M. le docteur Ehrmann.

—Madame Paule Minck, qui s'était réfugiée en Suisse après la défaite d'insurrection, vient de mourir. On sait que cette femme était une des *parleuses* les plus exaltées des clubs de Paris. Elle courait les réunions publiques, passant ses soirées à prononcer les discours les plus baroques qu'on puisse imaginer. Au demeurant, c'était une excellente mère de famille que la politique avait fanatisée.—Pendant la Commune, elle collabora à quelques journaux, notamment au *Palais-Libre*. Elle faisait partie de la SOCIÉTÉ DES FEMMES PATRIOTES DE MONTMARTRE.

—Ce n'est pas tout.

On nous annonce aussi la mort d'un singulier personnage, dont la vie tourmentée pourrait fournir, à qui la connaîtrait en détail, un bien intéressant sujet de roman. Cet homme, du nom de Pierre Croix, après avoir exercé longtemps l'humble profession de savetier dans une échoppe de la rue Montmartre, a été général en chef des armées coréennes. Entre ces deux situations extrêmes, il a occupé tour à tour les positions les plus variées. Il a été saltimbanque en Allemagne, négociant au Pérou et médecin en Chine. Il y a quinze ans, il fut pris par des pirates coréens, resta parmi ses nouveaux maîtres, gagna la confiance du roi, et ce fut lui qui opposa, l'an dernier, la plus sérieuse résistance aux Américains lors de la guerre de Corée. Fait prisonnier, Croix revint en France. Il est décédé avant-hier dans un hôtel meublé de la rue Rivoli.

—Le *Rappel* annonce que Charles Lullier a été transféré au bagne de Toulon; mais qu'au moment où il allait être revêtu du costume réglementaire, une dépêche est arrivée annonçant que sa peine venait d'être commuée en deux années de prison.

MANIFESTATIONS IMPÉRIALISTES.

Le *Bien public*, organe officieux de M. Thiers a publié la note suivante:

Le gouvernement toujours libéral et modérateur se montre très tolérant pour tout ce qui peut avoir le caractère d'un hommage rendu à la mémoire du souverain qui, en tombant du trône, a eu le malheur d'entraîner la France dans l'abîme.

Cette tolérance ne saurait aller plus loin. Tandis que la plupart des journaux se maintiennent avec sagesse sur ce terrain, les plus exaltés du parti vont au delà et donnent à leurs hommages un autre caractère et une autre adresse. Ils ont, dès le premier jour, acclamé Napoléon IV.

Si, suivant les traditions, malgré deux votes formels de déchéance, aucune opposition n'a été faite par le gouvernement à ce que le souverain déchu fût en France appelé Napoléon III, c'est qu'un vote populaire l'avait consacré et que, vivant, les convenances et les usages voulaient qu'on lui conservât ce titre. Aucun vote populaire n'a proclamé Napoléon IV: au contraire, à deux reprises, l'Assemblée souveraine a prononcé la déchéance de la dynastie impériale.

Il est donc certain que, tout en respectant les souvenirs pieux et les témoignages d'affection et de reconnaissance, le gouvernement ne saurait tolérer ce qui pourrait avoir le caractère d'une négation ou d'une violation de l'ordre légal établi et consacré par les représentants de la souveraineté nationale.

A cette note, l'*Ordre* répond en ces termes:

"Nous n'avons aucune objection à faire contre ces doctrines. Notre respect pour l'Assemblée souveraine et notre soumission au pouvoir établi sont sincères: nous l'avons déjà prouvé plus d'une fois.

Si le gouvernement estime qu'il y a un danger quelconque à laisser donner au prince impérial le titre de Napoléon IV et à supposer que cette qualification entraînerait avec elle, dans une mesure quelconque, une consécration officielle, il fait très bien de s'y opposer; son premier devoir est de maintenir la paix publique.

Le jeune prince portera, un jour, dans la politique et dans l'histoire, le titre qu'il plaira à la Providence et à la France de lui décerner; mais, nous admettons bien volontiers qu'il ne soit encore que le fils et l'héritier de Napoléon III.

Nous protestons, avec toute l'énergie de notre âme, contre toute intention séditieuse.

Nous vivons sous le régime qu'on appelle le pacte de Bordeaux, et dont l'Assemblée souveraine défend le maintien avec tant de raison et de force.

Nous reconnaissons la régularité des pouvoirs existants; mais ces pouvoirs réservent au pays, comme l'a dit M. Thiers lui même, le droit de décider de ses destinées.

Nous continuerons, quand le moment sera opportun, de rechercher quelles sont les institutions qui pourraient le mieux sauvegarder l'avenir de la France; mais qu'on ne craigne point de nous voir jamais travailler à l'affaiblissement du régime actuel, tout provisoire qu'il soit.

Nous avons trop besoin de l'ordre public pour avoir la pensée de le troubler nous-même.

CE QUE LA RUSSIE VA CHERCHER A KHIWA.—On écrit de Saint-Pétersbourg à la *Gazette d'Augsbourg*:

L'idée de la conquête de Khiwa a été mûrie depuis longtemps dans le cabinet de Saint Pétersbourg, qui ne donte pas un instant de l'heureuse issue de la guerre et n'a attendu qu'un prétexte plus ou moins plausible pour faire irruption dans le pays. Il n'y a pas de doute qu'en très peu de temps Khiwa ne subisse le même sort que Taschkent et Samarkands. Le principal obstacle que rencontrent les conquêtes russes en Asie, c'est le fanatisme religieux des populations musulmanes; mais à cet égard la Russie procède avec beaucoup de prudence; elle laisse les mosquées intactes et tolère les ulémas. L'unification viendra plus tard. En attendant, il ne s'agit que de s'emparer d'une immense étendue de terrain produisant en abondance du riz, du coton et des fruits de toute espèce. Les pays de l'Asie Mineure sont d'une importance extraordinaire pour la Russie.

Les rapports avec l'Europe occidentale étant insignifiants, l'extension du commerce vers l'Orient promet de rétablir l'équilibre entre l'importation et l'exportation. Ainsi, par exemple, la Russie a besoin en ce moment, pour ses fabriques, de coton pour 20 millions de roubles, qu'il faudra payer comptant. Dans les pays déjà conquis et que l'on va conquérir, il y a d'immenses provisions de coton, que la Russie pourra avoir en échange des objets fabriqués par sa propre industrie.

LA DÉCLARATION DU PRINCE NAPOLÉON.—Voici le texte complet de la note du *Post* de Londres, relative au prince Napoléon, que nous a signalée le télégraphe:

"Relativement aux intentions et à la position du prince Napoléon, et pour répondre aux insinuations extraordinaires qui ont été faites à ce sujet par la presse parisienne, nous croyons pouvoir affirmer de la manière la plus positive que le prince n'a jamais eu l'idée de prendre une part quelconque à des manifestations politiques, soit pour son propre compte, soit au point de vue de la régence pour le compte du prince impérial.

"Le prince Napoléon est venu à Londres uniquement pour les funérailles de l'empereur. Ces funérailles terminées, S. A. est sur le point de retourner dans sa résidence en Suisse.

"Son seul désir est d'obtenir des tribunaux français et de l'Assemblée nationale la reconnaissance de ses droits de citoyen français.

"Ces droits une fois reconnus, il est prêt à se soumettre, selon les traditions observées dans la famille, à la forme de gouvernement qui sera approuvée par la nation française.

"Tous les bruits qui courent ou peuvent courir, le représentant comme un prétendant, sont tout à fait sans fondement.

"Le prince comprend que la France a besoin de paix et d'un gouvernement définitif pour se relever des terribles charges qui pèsent sur elle."

On voit que cette note a tout le caractère d'une déclaration autorisée.

PROJET DE LIGNE TRANSATLANTIQUE BELGE.—Nous lisons dans l'*Indépendance Belge* du 15 janvier:

Le gouvernement belge annonce qu'il a l'intention de concéder, par voie d'adjudication sur soumissions cachetées, l'établissement et l'exploitation d'un service régulier de navigation à vapeur, pour le transport des dépêches postales, entre Anvers et New York.

La durée de la concession est fixée à quinze ans, avec faculté, pour chacune des deux parties contractantes, de résilier le contrat douze mois avant l'expiration de la dixième année. La base principale de l'adjudication sera le chiffre minimum du produit postal à garantir par l'Etat, dont la part d'intervention ne pourra, en aucun cas, excéder 500,000 francs.

Le cahier des charges de l'entreprise se trouve déposé au ministère des travaux publics.

CORA PEARL ET SES CRÉANCIERS.—Lorsque le bruit se répandit que la fille Cruch, dite Cora Pearl, avait reçu de l'autorité l'ordre de quitter le territoire, ce fut un grand émoi de la part de ses fournisseurs.

Craignant de perdre leurs créances, ils s'adressèrent au président pour obtenir la permission de procéder par voie de saisie foraine et de mettre sous séquestre le somptueux mobilier de l'hôtel de la rue Chaillot, No 101.

Au nombre des créanciers saisissants étaient Mme Laferrière, marchande de modes; M. Loyau, entrepreneur de maçonnerie; M. Abel Pilon, éditeur; MM. Gallois et Parisot, couteliers, et M. Bonnel de Longchamp, séquestre judiciaire de la communauté ayant existé entre les époux Coldagères, lingers. Ils se prétendaient créanciers, la première, de 6,625 fr.; le deuxième, de 4,500 fr.; le troisième, de 500 fr. 50 c.; les quatrièmes, de 3,506 fr. 75 c., et les derniers enfin de 5,410 fr.

Les requêtes ayant été favorablement répondues, une nuée d'huissiers s'est abattue chez la demoiselle Cruch. Les saisies foraines ont succédé aux saisies foraines; les procès-verbaux se sont confondus. Ça été une véritable débauche de papier timbré. La demoiselle Cruch, habituée à d'autres divertissements, a voulu faire cesser cet état de choses.

Elle s'est adressée au juge des référés.

Elle a sollicité de ce magistrat la rétractation des diverses ordonnances en vertu desquelles elle avait été saisie forainement, et l'autorisation de reprendre, nonobstant les saisies qui en avaient été la suite, la libre et entière disposition des objets et effets mis sous la main de justice à la requête de ses créanciers.

Dans son intérêt, on a fait valoir qu'elle était propriétaire de l'hôtel qu'elle habite, qu'elle possède plusieurs autres immeubles et notamment une maison de campagne à Maisons-Laffitte.

Le président des référés, considérant que le mobilier qui a été saisi forainement dans ce domicile s'y trouve à l'état permanent; que, par suite, la permission en vertu de laquelle les saisissants ont procédé, a été requise hors les cas prévus par la loi, rapporte les ordonnances qui ont autorisé les saisies foraines, et dit que la demoiselle Cruch reprendra la libre et entière disposition des objets et effets compris dans ces saisies.

CHIFFRES FATIDIQUES.—Un nouveau calcul que nous envoie un amateur de curiosités chiffrées sur la décomposition fatidique des années qui ont joué un grand rôle dans la vie de Napoléon III.

Il naît en	1808
Il fait le coup d'Etat en	1851
Il est proclamé Empereur en	1852
Il est détrôné en	1870

Or, si nous additionnons horizontalement et successivement les chiffres de chacun de ces nombres, nous obtenons les résultats suivants:

1808 — 17
1851 — 15
1852 — 16
1870 — 16

64

L'Empereur est mort à 64 ans.

Mais voici où le hasard devient tout à fait bizarre: si vous additionnez les mêmes dates dans le sens vertical, vous arrivez à ce même total de 64.

1	8	0	8	
1	8	5	1	
1	8	5	2	
1	8	7	0	
4	32	17	11	— 64

—M. Sardou vient de faire recevoir au Palais-Royal une grande comédie-bouffe en cinq actes, dans laquelle Mlle Schneider ferait sa rentrée au Palais-Royal.

UN SCANDALE PARISIEN.—Voici une grosse affaire, dit le *Figaro*, qui est appelée à causer un singulier tapage dans le monde parisien.

Il y avait depuis longtemps au numéro 21 bis de la rue de Suresnes, une maison discrète, ouvrant sur la rue deux petites portes bâtardes et mystérieuses, et dont l'aspect révélait un nid d'amoureux. L'ameublement était des plus somptueux. Partout, dans les chambres, dans les vestibules, sur les escaliers, des tapis qui étouffaient le bruit des pas. D'épaisses portières en tapisserie cachaient les portes, qui tournaient silencieusement sur leurs gonds ciselés et dorés. Statues, tableaux, objets d'art, rien ne manquait.

La déesse de l'établissement n'était pas ce qu'on peut appeler une jolie femme, tant s'en faut. Vieille, l'air cynique, telle était la dame Augustine Rondy, maîtresse de céans. En revanche, Mme Rondy savait s'entourer de jolies femmes, qui faisaient de l'amour une affaire, et l'on menait joyeuse vie chez elle. Mme Rondy était fort raisonnable, et n'écorchait pas trop ses clients, qui s'amusaient fort dans sa petite tour de Nesle capitonnée, avec des nymphes amenées sur commande. Mme Rondy encaissait de fort honnêtes (!) bénéfices, d'autant plus qu'elle avait eu l'idée d'envoyer dans le *high life*—le *high life* masculin s'entend—des circulaires sur papier rose, imprimées en elzévirs.

Malheureusement, il y a trois jours, un de ces galants messages tomba entre les mains de M. Macé, commissaire de police aux délégations judiciaires. Avant-hier, M. Macé, accompagné d'une demi-douzaine d'agents, opéra une descente dans l'établissement.

On était à table; il y avait là dix-huit sirènes plus court vêtues que celles de la *Coupe du roi de Thulé*. Le tonnerre tombant au milieu de la fête eût produit moins de terreur que l'arrivée du magistrat.

Les habitués de la maison se levèrent avec indignation et protestèrent contre l'acte de M. Macé.

Sans s'occuper de leurs récriminations, on procéda à l'inventaire de l'appartement, et l'on saisit les livres de Mme Rondy. Ils étaient fort bien tenus.

Une vingtaine d'actrices, des plus jolies et des plus connues, étaient également inscrites, et quelques-unes d'entre elles se trouvaient là précisément. Plusieurs appartiennent aux théâtres des Variétés et des Bouffes.

Mme Rondy et quelques-unes de ses pensionnaires (dix-huit) ont été conduites à la préfecture, où elles ont passé une nuit.

Le lendemain, plusieurs équipages de maîtres stationnaient sur le quai de l'horloge; c'étaient les amies des internées qui attendaient leur sortie. Cinq des jeunes filles arrêtées sont mineures; elles suivent les cours du Conservatoire.

Un des habitués a protesté contre le procédé de la police et écrit à M. Macé qu'il avait outre-passé ses droits en pénétrant de force dans une maison particulière. Cette curieuse lettre est jointe au dossier.

—La bataille a été chaude à l'Académie française. Il s'agissait d'élire un membre en remplacement du père Gratry. Les vingt-huit immortels présents avaient à choisir entre trois candidats: MM. Saint-René-Taillandier, de Viel-Castel et Leconte De Lisle. Dès le premier tour de scrutin, M. Saint-René-Taillandier a obtenu 15 voix;

M. de Viel-Castel, 13.
M. Leconte de Lisle, 0.
Total: 28 voix.

En conséquence, M. Xavier Marmier a proclamé immortel M. Saint-René-Taillandier.

—Les exemples d'une excessive timidité en présence du sexe faible ne sont pas rares, et l'on en pourrait citer de cruellement décevants de part et d'autre; mais on ne connaissait pas encore le fiancé qui s'enfuit "par excès d'admiration pour sa future." L'Angleterre vient d'ajouter ce type curieux au martyrologe des amoureux transis:

La noce était prête, la jeune future habillée, et l'on se disposait à partir pour l'église. Le prétendu seul manquait encore à venir, et à sa place arriva un message que la fiancée ouvrit avec une impatience fébrile; elle lut et tomba évanouie dans les bras de l'une de ses demoiselles d'honneur.

La missive contenait l'étourdissante nouvelle que le fiancé, saisi au dernier moment d'un *accès d'humilité chrétienne*, se sentait indigne de sa prétendue et ne pouvait pas s'unir ainsi à elle.

De nouveaux renseignements apprirent qu'il était, en effet, parti à minuit par le train-poste de Glascow.

Le *Birmingham News* complète son récit en disant que les fiançailles de ce mariage manqué avait été, faites il y a déjà deux ans. Ceci explique bien des choses.

Le plus Grand Progrès du Siècle.

$500,000

TOMBOLA A LOTS D'ARGENT.

$100,000 pour $10 seulement.

En vertu d'une loi spéciale de la Législature, du 16 mars 1871, les Directeurs annoncent le **Troisième Grand Concert** au profit de la **Bibliothèque Publique du Kentucky.** Il aura lieu au "Library Hall," à Louisville, Ky., le

Mardi, 8 Avril 1873.

Les premiers artistes de toutes les parties du pays ont été engagés, et **dix mille cadeaux** représentant la somme d'**un demi-million de piastres** en monnaie courante seront distribués parmi les porteurs de billets.

LISTE DES CADEAUX:

Un Grand Cadeau de	$100,000
Un Grand Cadeau de	50,000
Un Grand Cadeau de	25,000
Un Grand Cadeau de	20,000
Un Grand Cadeau de	10,000
Un Grand Cadeau de	5,000
24 Cadeaux de $1,000	24,000
50 Cadeaux de 500	25,000
80 Cadeaux de 400	32,000
100 Cadeaux de 300	30,000
150 Cadeaux de 200	30,000
590 Cadeaux de 100	59,000
9,000 Cadeaux de 10	90,000
Total, 10,000 Cadeaux, tous au comptant	$500,000

Pour faire face aux frais de ce Concert, il sera émis **cent mille Billets**, mais pas davantage. On en a déjà vendu une grande partie.

PRIX DES BILLETS:

Billet entier, $10; demi-billet, $5; quart de billet, $2.50. Onze billets entiers pour $100. Il ne sera fait aucun escompte sur les ordres de moins de $100.

Il n'y a pas de cadeaux plus convenables que des Billets pour le **Banquet de la Fortune**, il n'y en a pas qui soient susceptibles de produire des résultats plus satisfaisants.

Le but qu'on se propose en donnant ce **troisième Concert** est d'agrandir et de doter la **Bibliothèque du Kentucky** qui par la loi qui autorise le Concert, donne à son profit, doit être à jamais ouverte à tous les citoyens de chaque Etat. Le Concert sera dirigé de la même manière que les deux premiers. Des détails complets sur le mode de tirage, sur les paiements, et des renseignements qui mettent chacun à même de comprendre le plan se trouvent dans une circulaire qu'on donnera aux personnes qui la demanderont. La direction entière de l'entreprise a été confiée à l'**Hon. Thos. E. Bramlette** (ancien gouverneur du Kentucky), à qui doivent être adressées toutes les communications relatives au Concert.

R. T. DURRETT, Président.
W. N. HALDEMAN, Vice-Président.
JOHN S. CAIN,
Sec. de la Bibliothèque Publique du Ky.
FARMERS & DROVERS' BANK, Caissier.

Les Billets sont actuellement en vente. Toutes les demandes d'agences, de circulaires, d'informations etc., seront l'objet d'une attention immédiate si elles me sont adressées.

THOS. E. BRAMLETTE,
Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky, à Louisville, Ky.

Pour de plus amples renseignements et pour la manière d'obtenir les billets, s'adresser à

B. FRANK MOORE,
Au Bureau du Knickerbocker Life Insurance Company, No 31 rue Carondelet, Nlle Orléans, Lne.
31 janv—2m mar jeud sam

ATTENTION!

Grand Déballage!

G. MONIÉ, No. 54, rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une quantité considérable de PARFUMERIES, provenant des meilleures maisons de Paris, telles que: Pinaud, Lubin, Dr. Pierre, etc., etc.

—Aussi—

Peignes, Brosserie, Articles de Toilette, Beau choix de Jumelles de marine et de théâtre. Cheveux de qualité supérieure, Savon de laitue extra à $1 la boîte. L'incomparable Poudre de Riz de St. Just. Un lot de Parapluies sans pareils. Messieurs les Coiffeurs trouveront l'assortiment le plus complet de tout ce dont ils peuvent avoir besoin pour leur industrie.

GROS ET DETAIL.

COLD CREAM

RACINE CALIFORNIENNE.

que le COLD CREAM racine

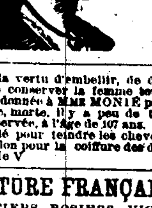

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver la femme toujours jeune. Elle a été donnée à MME MONIÉ par une dame californienne, morte, il y a peu de temps, parfaitement conservée, à l'âge de 107 ans.

Nouveau procédé pour teindre les cheveux de toute couleur. Salon pour la coiffure des dames.
7 nov—1 an—D Me V

HORTICULTURE FRANÇAISE.

ARBRES FRUITIERS, ROSIERS, VIGNES, PLANTES, ETC.

Sous l'Hôtel St. Charles.

M. PELLORCE a l'honneur d'annoncer à messieurs les amateurs qu'il possède une immense quantité de PLANTES de premier choix et de toute espèce, arrivées par le dernier steamer, en parfaite condition, lesquelles seront vendues à des prix excessivement réduits.
14 janv—1m

HORTICULTURE FRANÇAISE.

Plants, Plants.

Grande exhibition de Plants d'Europe importés directement de France par le dernier steamer, tels que: Camélias, Magnolias, Peonias, Azalées, nouveauté de Roses 1er choix, Bulbes, Oignons, graines de Fleurs, Légumes, Arbres fruitiers, Poiriers, Pommiers, Pêchers, Cerisiers, Pruniers, Abricotiers, Vignes, Figuiers en [illegible], Framboisiers, Perpétuels, Fruit [illegible] de [illegible] miraculeuse poussant trois [illegible] dans un bocal de verre dont il [illegible] cesser le vase. Ceci mérite l'attention [illegible]. Ventes à des prix excessivement réduits.
[illegible] du BON JARDINIER, [illegible] près Canal. [illegible]

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE........Directeur

Jeudi, 13 Février 1873.

LA GRACE DE DIEU,

Drame en 5 actes.

Les portes s'ouvriront à 6 1/2. On commencera à 7 heures.
Samedi, 15—Matinée à midi. 13fév—1f

Théâtre St-Charles.

Propriétaire .... BEN DE BAR

L'acteur populaire, M. JOSEPH PROCTOR.

Jeudi soir, 13 Février,

THE RED POCKET BOOK.

M. Proctor jouera le rôle de Maurice.
Vendredi—Bénéfice de M. Proctor.
Samedi—Matinée.
Lundi—La Troupe Martinetti-Ravel.
Bal annuel du mardi gras, le 25 février 1873.
L'ouverture commence à 7 heures et demie. 13fv

Théâtre des Variétés.

Seul locataire..........Lawrence Barrett

CE SOIR (JEUDI), la comédie populaire:

EVERYBODY'S FRIEND.

M. JOHN E. OWENS remplira le rôle du Major De Boots. Le spectacle sera terminé par

FORTY WINKS.

M. Owens dans le rôle de Spruggins.
Vendredi et Samedi, Matinées—

CALEB PLUMMER.

M. Owens, The Old Toy Maker; Miss Jane Rignold dans le rôle de Dot; Miss Gordon dans celui de Bertha; M. Hamilton dans celui de John; M. Ward dans celui de Tackleton.
Samedi soir—PAUL PRY et LIVE INDIAN.
M. Owens dans quatre rôles. Il partira de suite pour Mobile. 13 fév—

Théâtre des Variétés.

SAISON DU CARNAVAL.

AIMÉE,

La Reine de l'Opéra-Bouffe Parisien.

Et sa nouvelle Troupe d'Opéra de Paris.

La plus grande qui ait jamais voyagé.

Ouverture Lundi Soir, 17 février.

LA GRANDE DUCHESSE.

Mlle AIMÉE dans son rôle (sans rivale) de LA GRANDE DUCHESSE.
Monsieur JUTEAU (pour son premier début) dans son rôle à grand succès, de FRITZ.
Monsieur DUCHESNE, le vieux favori, GEN. BOUM.
Mlle ROLAND, dans son charmant rôle de WANDA.

Chef d'Orchestre—Mr. VAN GHELE.

MARDI—La célèbre opéra de Hervé, pour la première fois à la Nouvelle Orléans,

LE PETIT FAUST.

Mlle AIMÉE dans le rôle de MESTITO.

Premier début de Mlle BONELLI, la jeune et éminente soprano du Bouffe Parisien, dans son rôle, à grand succès, de MARGUERITE.

Et M. LECUYER, le célèbre comédien du Bouffe Parisien, dans le rôle de VALENTIN.

MERCREDI—LA GRANDE DUCHESSE.
JEUDI—LA BARBE BLEUE.
VENDREDI—LE PETIT FAUST.
SAMEDI SOIR—LA BARBE BLEUE.
SAMEDI, à midi—LA GRANDE DUCHESSE.

A l'étude—L'opéra le plus nouveau, et qui sera représenté à la Nouvelle-Orléans,

LES CENT VIERGES.

Pièce qui vient de faire une grande sensation à Paris.

La location des sièges pour les six soirées d'avance, et pour la matinée, commencera JEUDI, à 10 heures A. M., au bureau du Contrôle seulement.

PRIX D'ENTRÉE—Sièges réservés à l'orchestre, au circle de l'orchestre et au circle de balcon, $1 50.

Les loges de personnes de couleur (quarteronnes) $1; circle de famille, 50 cents. Loges privées $[illegible] à $[illegible].

PRIX POUR LES MATINÉES—Avec sièges réservés, $1.

On recevra aujourd'hui les Souscriptions aux billets de saison. 11 fév

Académie de Musique.

Propriétaire et Directeur........ D. BIDWELL.

Engagement de l'Actrice Distinguée

Mme D. P. BOWERS,

Avec le concours de

Mr J. C. McCOLLOM

Et la Troupe Dramatique de l'Académie.

Mme BOWERS paraîtra

Lundi Soir, 10 Février,
Dans LADY AUDLEY'S SECRET.

Mardi soir, 11 Février,
Dans LOVE'S MASQUERADE.

Mercredi Soir, 12 Février,
Dans MARIE STUART.

Jeudi Soir, 13 Février,
Dans EAST LYNNE.

Vendredi Soir, 14 Février,
Dans LADY AUDLEY'S SECRET.

Samedi, Matinée, 15 Février,
Dans LOVE'S MASQUERADE.

Samedi Soir, 1[illegible] Février,
Dans LEAH.

Dimanche Soir, 1[illegible] Février,
Dans LUCRECE BORGIA
Et dans KATHERINE ET PETRUCHIO.
9 fév

Théâtre St.Charles.

FETE DU MARDI-GRAS.

ET

Le Lundi, 17 février 1873.

La grande combinaison double,

LA TROUPE DE PANTOMIMES

MARTINETTI-RAVEL

Et le Ballet-Bouquet de Van Hamme.

ATTENDEZ VOUS AUX PLUS RÉJOUISSANTS DES SPECTACLES.

Capt. Geo. T. Shaw............ Directeur.
9 fév—6f

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 40 de rue St-Charles,

EST ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. Une LECTURE sur la faiblesse nerveuse, etc., vient d'être publiée, elle s'adresse aux jeunes gens. On l'envoie franc de port; le prix en est de 25 cents. S'adresser au secrétaire du Musée d'Anatomie, No 40 de la rue St Charles, Nlle Orléans. 7déc—1an

MADAME ALABAU,

91 CONTI .... CONTI 91

Champion Costume Store of America,

VIENT de recevoir 5,000 Costumes et Dominos brodés en lamme pour dames et messieurs, tels que:

Rois, Princes, Ducs, Comtes, Marquis, Pages, Barons, Reines, Princesses, etc. etc.

—AINSI QUE—

25 Armures, Coqs, Moutres, Démons, Singes, Ours, le Grand Lucifer avec sa suite.

Rappelez-vous que c'est Mme Alabau qui a fourni les Costumes du "ROI CARNAVAL" et ses Ministres, le Mardi Gras passé.

Costumes faits sur commande et loués à des prix très modérés.

Ne vous trompez pas de magasin.

91 ...... Rue Conti 91
1er déc au 19 mars—

TOUX. RHUMES. ASTHME.

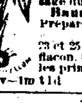

Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du

Baume aux Navets Indiens,
Préparé et à vendre par
B. LAPLACE, Pharmacien,
23 et 25 Champs-Elysées. Prix du flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies.
29 janv—1m 11d

Avis.

PERDU UN CHECK certifié sur la Banque Nationale Mutuelle, daté du 15 janvier 1873, à l'ordre de montants dus ou au porteur, pour la somme de $1578 38 dont le payement a été arrêté. Celui qui l'a trouvé est prié de le remettre à

QUEYROUZE & BOIS,
Encoignure Bienville et Vieille Levée.
22 janv—1m

MEUBLES.

D. Kelham & Co.,

Aux Nos. 36 et 38 de la rue Royale,

VENDENT, en ce moment, tout leur grand stock, qui se compose de meubles de chambres à coucher, meubles de salons et meubles de salle à manger, en bois de rose, acajou et noyer; meubles ordinaires de toute espèce au prix coûtant,—pour cause de changement de commerce.
6 déc—3m

MME BONOMO, au No. 80 de la rue St-Philippe, entre les rues Bourbon et Dauphine, se recommande comme médecin pour toutes les maladies des femmes et comme sage-femme. Elle promet la guérison de toutes les maladies provenant du sang, telles que maux de pieds et enflure des jambes; des brûlures occasionnées par l'huile de charbon; des rhumatismes, des maladies de la matrice; de la dentition, etc. Chambres pour dames sur le point d'accoucher. Bon traitement et prix modérés. Consultations, tous les jours, de 1 à 4 heures. 1nov—[illegible]

RESTAURANT VICTOR,

185............RUE CANAL............185

Entre Dauphine et Bourgogne.

A partir du 1er Février:

Diners à $1 25.

Potage, quatre plats au choix.
Dessert, Café, une demi bouteille de vin.

Déjeûners à 75 cts.

Trois plats au choix, Dessert.
Café au Lait, ou demi bouteille de vin.
Comme par le passé les personnes qui le désireront pourront se faire servir à la carte, à des prix relativement minimes.
Seront comptés extra:
Bécasses de nuit, Papabots, Perdreaux, Choux-fleurs, Asperges, Truffes, Poulets, Pompanos.
On prend des pensionnaires au mois et à la semaine.
Salons particuliers.
Vu la modicité des prix, toutes les consommations seront payables comptant. 28 jan—3m

E. DECHAMPS,

No. 20, de la rue St.-Louis, Nlle.-Orléans.

—Importateur de—

EAUX-DE-VIE et VINS français.
CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS.
LIQUEURS DU PAYS, &c.
Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente du CELEBRE AMER DES PYRÉNÉES.
31 janv—1an 12j

COBB, DOLHONDE & CO.,

COIN WALNUT ET THIRD,
St. Louis, Mo.

COBB, DOLHONDE & CO.,

Au No. 90 de la rue des Magasins,
Nlle-Orléans, Le.,

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.

PROVISIONS, Farines, Whiskies, Café, Sucre, Toile d'emballage, Grains, Laine, Peaux.

Ils sollicitent les ordres et les consignations et font des avances sur les produits de l'Ouest et du Sud expédiés à leur adresse ou à celle de leurs amis de la Nlle-Orléans, de New York et de Liverpool. 29 déc—6m

DIVERS.

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Nlle Orléans, 10 février 1873.—A une élection qui a eu lieu le 3 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs de cette banque pour l'année—

A. Chiapella,	P. Forstall,
R. Brugier,	E. L. Carrière,
Jno G. Gaines,	T. D. Miller,
D. A. Chaffraix,	

Et, aujourd'hui, à une réunion des directeurs, M. JNO G. GAINES a été réélu Président, à l'unanimité.

J. L. DELERY, Caissier.
11 fév—12f

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans—au coin des rues White et Laharpe.—Nouvelle-Orléans, ce 10 février 1873.—A l'élection annuelle de cette compagnie tenue le [illegible] du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été nommés directeurs pour l'année:

James Dealan,	J. Plaisent,
Emile Gamet,	J. Neuhauser,
Henry Gardes,	Eugène Thuris,
Paul Emile Théard.	

Et, à une réunion des Directeurs tenue ce jour, M. J. PLAISENT a été unanimement réélu président de la compagnie, et M. P. Tisné Jr., secrétaire.

P. TISNÉ JR., Secrétaire.
11 fév—6f

Compagnie Home d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Bureaux, No. 73 de la rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 1 février 1873.—A l'élection annuelle des Directeurs de la Compagnie Home d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, les officiers dont les noms suivent ont été élus pour l'année.

ALEX. BROTHER, Président.
WM. M. PERKINS, Vice-Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.
6fév—1m. A. W. HUNTER, Secrétaire.

Bureau de "Carondelet Canal and Navigation Company," — Nlle-Orléans, 3 février 1873. — A une élection tenue le 20 janvier dernier, ont été élus Directeurs de cette Compagnie, pour cette année:

MM. P. H. Monsseaux,	MM. L. F. Générès,
A. Carrière,	J. L. Gubernator,
A. D. Doriocourt,	B. Saloy,
Manuel Millot,	Geo. Marx,
Louis Barnett.	

Et à une assemblée de la Direction, tenue ce jour, ont été réélus à l'unanimité les officiers suivants:

MM. P. H. MONSSEAUX, Président.
L. F. GENERES, Vice-Président.
EMILE BOUNY, Secrétaire. 6fév—6f

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, No 120 rue Commune.—Une élection de Directeurs, devant servir, pendant une année, à partir du second lundi d'avril prochain, aura lieu au bureau de la Compagnie LUNDI, 17 février, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. P. ROUX, Secrétaire.
2 fév—au 17

Banque Nationale de l'Union, de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 29 janvier 1873.—Le 10 du courant, à une élection de Directeurs, les messieurs dont les noms suivent ont été élus pour un an—

CARL KOHN,	M. M. SIMPSON,
JOHN PHELPS,	R. M. BOND,
VICTOR MEYER,	WM. HARTWELL,
LEON GODCHAUX,	JOS. BOWLING,
W. B. KRUMBHAAR,	N. D. WALLACE,
DAVID SALOMON,	ARTHUR KOHN,
E. F. LAVILLEBEUVRE;	

Et, le 27 du courant, à une réunion des Directeurs, M. CARL KOHN a été réélu président, à l'unanimité, et Mr. M. M. SIMPSON, vice-président.

JAS. CHALARON, Caissier.
29janv—15f.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Delta.—Coin des rues Commune et Carondelet—Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1873. Conformément à une résolution du Conseil des Directeurs, en séance du 31 août 1872, les souscripteurs au capital de cette Compagnie sont par les présentes notifiés d'avoir à payer le 1er mars 1873 un cinquième assessement de dix pour cent.

Par ordre, L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.
24janv—aulmars

Compagnie de Touage et de Mines de Calcasieu—18 janvier 1873.—A l'élection annuelle de douze Directeurs, laquelle a eu lieu le lundi, 13 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année—

C. Roselius,	A. M. Fortier,
M. Musson,	E. Ganucheau,
S. H. Kennedy,	T. H. Hunt,
Paul Fourchy,	Hy. Peychaud,
J. C. Hutchinson,	W. B. Kounts,
C. de l'Isle,	Théo. Hellman.

Le 17 du courant, à une élection des Directeurs, le colonel T. H. HUNT a été élu président, à l'unanimité, et M. V. A. BELAUMÉ, secrétaire.

V. A. BÉLAUMÉ, Secrétaire.
19 janv—1m

Banque Nationale de l'Etat, de la Nlle-Orléans.—Nlle Orléans, 21 janvier 1873. Le 21 du courant, à l'élection annuelle des actionnaires de cette banque, les messieurs dont les noms suivent ont été nommés directeurs pour l'année—

Saml H. Kennedy,	E. Rigney,
S. Friedlander,	Chas E. Slayback,
Jos. Dunbar,	W. T. Blakemore,
Alfred Moulton,	Harmon Doane,
WM. G. Vincent.	

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. Saml H. Kennedy a été réélu président à l'unanimité, et M. E. Rigney, vice-président.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
24 janv—1m

Compagnie du Chemin de Fer Central de l'Illinois.—Connaissements pour tous points, par la voie du Caire, AUX TAUX LES PLUS MODIQUES, sur des bateaux de premier ordre partant tous les soirs, à cinq heures. Aucune détention à cause de la glace ou des basses eaux.

JAMES T. TUCKER, Agent Général.
24 janv—1m. Au No 26 de la rue Carondelet.

New-Orleans National Banking Association.—Nouvelle Orléans, 14 janvier 1873.—A l'élection qui a eu lieu le 13 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs:

Charles Cavaroc,	C. De Ruyter,
E. F. Mioton,	Léon Haas Jr,
J. Aldigé,	A. Tertrou,
R. K. Converse,	Théo. Lanaux,
S. Cambon,	A. A. Mouton,
P. S. Wiltz,	John Rocchi,

Et, aujourd'hui, à l'assemblée régulière, CHARLES CAVAROC a été réélu Président à l'unanimité.

HENRY BLACHE, Caissier.
17janv—1m

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE ORLEANS,

No 182 Rue du Canal,

ENCOIGNURE CRYADES.

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, De 6 à 8 heures.

L'intérêt alloué est de six pour Cent.

C. D. STURDEVANT, A. PAILLET,
Caissier. Assist. Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 3 janv—

Manufacture de Corsets et de Malakoffs.

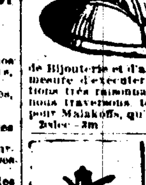

Mme BOUSSARD, 170, rue du Canal, informe les dames, ses nombreuses clientes et le public qu'elle est de retour de son voyage de France d'où elle a apporté des articles d'une élégance et d'une fraîcheur qui font l'admiration des personnes qui les voient. Mme BOUSSARD a un splendide assortiment de Corsets, de Malakoffs, de Tournures, de Lingerie, de Bijouterie et d'articles de fantaisie; elle est en mesure d'exécuter promptement et à des conditions très raisonnables, en raison de la crise que nous traversons, tous les ordres, pour Corsets et pour Malakoffs, qu'on voudra bien lui confier.
2déc—3m

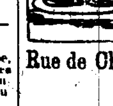

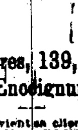

Rue de Chartres, 139,

Encoignure Toulouse.

LE soussigné prévient sa clientelle et le public en général que Mme ROUYER vient d'arriver d'Europe et du Nord avec un assortiment de marchandises, qu'il offre à 25 p0 de réduction, telles que: Bijouterie or, Bracelets, Boucles d'oreilles, Broches, Médaillons, Montres et Chaînes de gilet en or et en argent.

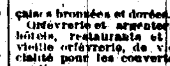

Grand choix de Lunettes et Pince-nez, or, argent, écaille, acier—Pendules et change les verres.

Pendules françaises bronzées et dorées.

Orfèvrerie et argenterie pur et en plaqué pour hôtels, restaurants et cafés. Réargenture de vieille orfèvrerie, de vieux couverts, etc. Spécialité pour les couverts alfénide. Le tout garanti.

Le public est prié de venir examiner mon magasin avant que d'acheter ailleurs.

Réparations de montres, pendules, bijouterie, lunettes, etc.

Achat de vieil or et vieil argent.

C. ROUYER.
24déc—6m DMaJ

Grand Déballage de Beaux Meubles

Au coin des rues Dauphine et Quartier.

MEUBLES pour chambres à coucher, en bois de rose, acajou et noyer, etc., pour salons, Marie Antoinette, Impériale, brocatelle variée en couleurs: pour salle à manger, acajou, chêne et noyer, le tout dans le dernier genre, au magasin de M. P. DEJAN, au coin des rues Dauphine et Quartier.

L'assortiment est magnifique et mérite l'attention des acheteurs, qui seront, du reste, satisfaits pour le prix.

M. Déjan se charge aussi des réparations de meubles et des déménagements aux prix les plus modérés. 1nov—[illegible]

J. MAC CARTHY,

IMPORTATEUR ET MARCHAND DE

Cigares de la Havane.

CAFE, SUCRE ET CONFITURES,

A l'angle des rues

BIENVILLE ET VIEILLE-LEVÉE,

Nouvelle-Orléans.

Lock Box No 794 du Bureau de Poste.
19 déc—3—m

GRAND DEPOT DE LA

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

CHEZ MM.

QUEYROUZE & BOIS

Encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée

LAURENT LACASSAGNE, Agent.
22 oct—6 m

CAFÉ DE LA ROTONDE

DE

L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents le verre,—Liqueurs de première qualité et défiant toute concurrence. 10 déc—1an

Avis.

AYANT vendu tout mon stock de Drogues, Médicaments (brevetés et autres), Produits chimiques, etc., No 29 Chartres à M. Auguste Carroché, je prends la liberté de le recommander à mes amis et clients, et je sollicite en sa faveur l'appui et le patronage qu'ils m'ont toujours si libéralement accordé depuis quarante ans.

F. P. DUCONGÉ.

Toutes les réclamations qu'on pourrait avoir contre moi doivent être présentées immédiatement.

Nlle-Orléans, 21 janvier 1873.

Le soussigné, en signalant l'avis ci-dessus au public, prend la liberté d'offrir ses services aux amis et aux clients de la maison. Il fera tous ses efforts pour assurer le maintien de leur patronage à l'ancienne pharmacie No 29 rue de Chartres.

N. A. CARROCHÉ.
25 janvier 1873. 25 jan—[illegible]

ALBIN ROCHEREAU, WILLIAM T. KEPP, CHARLES T. DUGASON, PIERRE CRABITES, ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

Wines, Brandies, Sardines, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK. — 16 & 18 ST. LOUIS ST., NEW ORLEANS.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES

—ET—

IMPORTATEURS,

Nos. 23 ET 25, RUE BIENVILLE,

SEULS AGENTS DE

CHAS. FARRE, REIMS: VINS DE CHAMPAGNE SILLERY ET CABINET.
J. B CLERC & CO.—BORDEAUX: Grande Vins CHATEAU PAPE CLEMENT.
A. DE LUZE & FILS—BORDEAUX: Grande Vins Rouges du Médoc et Château

COGNAC.

CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS COMPANY—Cognac.
HENRY SUTTON —"—
GOLDENBURG —"—
GAUTIER FRERES —"—
LARROCHE FRÈRES —"—
CASTILLON 1815 —"—
ALEX. SEIGNETTE — La Rochelle.

GENIÈVRE.

Imperial Eagle—J. A. J. NOLET SCHIEDAM.
La Cloche—VAN DEN BERG & CO.
Porto et Sherry de PAUL EMILE THOMAS & R. REIG.
Vins Rouges et Blancs en barriques, demi-barriques et caisses.
Sardines à l'huile, Conserves, etc., etc. 22 déc

VENTES JUDICIAIRES.

ANTOINE DEMOROUE vs. FREDERIC BARTHELEMY.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 4237.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quinze de mars 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés derrière cette ville, désignés sur un plan dressé le 17 d'avril 1847, par J. A. Bourgerol, alors voyer de l'ancienne Municipalité No Un, et déposé en l'étude de L. Hermann, ci-devant notaire public en cette ville, par les numéros six et sept, de l'ilet numéro six, compris entre les rues de l'Esplanade, Kerlerec, Robertson et Claiborne, et mesurant, mesure américaine, savoir: le No Six, trente-un pieds cinq pouces de face à la rue Claiborne, quatre-vingt deux pieds dix pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du No Cinq, quatre-vingt onze pieds quatre pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du No Sept, et trente-deux pieds six pouces sur la ligne du fond; et le No Sept trente-un pieds cinq pouces aussi de face à la rue Claiborne, quatre-vingt-onze pieds quatre pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du No Six, quatre-vingt-dix-neuf pieds huit pouces et sept lignes de face et de profondeur sur la rue Kerlerec, et trente-deux pieds cinq pouces sur la ligne du fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la veuve Marie M. Malvoux, suivant acte au rapport de Oscar Drouet, notaire public en cette ville, en date du 23 janvier 1871.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
11 fév—11,20—mai 1,8,15

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DES MARCHANDS vs. RICHARD HERRICK.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No. 4237—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quinze de mars 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine portion de terre sise au faubourg Plaisance, dans le Sixième District de cette ville, autrefois ville et paroisse de Jefferson et cet Etat, dans l'ilet borné par les rues St-Charles, Apollo, Delachaise et l'avenue Louisiana, mesurant trente pieds de face à la rue St-Charles, trois cent quatre-vingt-treize pieds six pouces sur la ligne Delachaise, quatre-vingt-treize pieds de face à la rue Apollo et trois cent vingt-neuf pieds sept pouces de profondeur sur la ligne du côté de l'avenue Louisiana.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de David George Cocke, suivant acte au rapport de A. P. [illegible], notaire public en cette ville, en date du 3 avril 1871.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
11 fév—11,20fév,1,8,15mars.

Louis Balles vs. John Behan Howard.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix huit de février 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain ou portion de terre sise dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Marais, Robertson et Claiborne, et désigné par la lettre B d'après un croquis fait par J. A. D'Hémécourt, député-voyer, le 1 d'octobre 1866, et annexé à un acte au rapport de A. E. Bienvenu, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 8 d'octobre de la même année.

La dite portion de terre ayant, mesure américaine, soixante-quatre pieds deux lignes de face à la rue St-Pierre, soixante-quatre pieds de face à la Promenade Carondelet, soixante-trois pieds deux pouces trois lignes de profondeur du côté de la rue Robertson, et soixante-quinze pieds sept pouces six lignes de profondeur sur la ligne à l'opposite, et soixante-deux pieds deux pouces sur la ligne partie des terrains désignés par les Nos. un et deux dans l'ilet soixante-neuf, et [illegible] par la lettre B sur le plan du [illegible] No 5 de la paroisse, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Charles Lewis par acte au rapport du défendeur en date du 2 décembre 1868.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
19janv—19,29,8,15 [illegible]

F'RE AUGUSTE MARREC vs JOHN MANUEL.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 4,412—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, huit de mars 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au nouveau faubourg Marigny, en cette ville, Troisième District, dans l'ilet numéro trente-trois, compris entre les rues Urquhart, Bagatelle, Girod et St-Antoine, désigné par le numéro sept sur un plan de Joseph Pilié, arpenteur, le 21 avril 1826, déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, sous le No 9, au Livre de plans No un.

Le dit terrain ayant, mesure américaine, vingt-sept pieds de face à la rue Girod, sur une profondeur de cent soixante pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Dominique Lanata, suivant acte au rapport de Félix Percy, ci-devant notaire public, en date du 4 octobre 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
5 fév—5,14,22—1,8 mars

TO ALL WHOM IT MAY CONCERN:

IN THE MATTER OF THE BOARD OF ADministrators praying for recognition of mortgage and recovery of assessments in the Fourth Drainage District.

Superior District Court for the Parish of Orleans. No. 507.

ON MOTION OF GEORGE S. LACEY, Attorney, it is ordered that all persons whom it may concern show cause within thirty days from the first publication of this order, if any they have, why the assessment roll of the property lying within the Fourth Drainage District of the city of New Orleans comprised within the following limits, viz: Commencing on the left bank of the river Mississippi, at the point of intersection with Lafayette Avenue; thence continuing down the said river to the point of intersection with Fisherman's Canal; thence running back from the said river, a distance of 8,950 feet or thereabouts to Bayou Bienvenu and Florida Walk; thence continuing along Florida Walk for a distance of 15,945 feet or thereabouts, so as to connect, through a curved line of 293 feet additional, with Lafayette and People's Avenue at a point distant from the Mississippi river, 17,260 feet or thereabouts, and thence along said latter Avenue to the place of beginning, should not be approved and homologated, and judgment of the Court be rendered in manner and form as prayed for in the petition on file.

Done at New Orleans, February 10, A. D. 1873.

JACOB HAWKINS, Judge.

A true copy.
O. M. TREZEVANT, Deputy Clerk.

Dans l'affaire du Bureau des Administrateurs demandant une reconnaissance d'hypothèque et le recouvrement d'assessments dans le quatrième district de desséchement.

Cour Supérieure de la Paroisse d'Orléans. No 507.

SUR motion de Geo S. Lacey, avocat,— Il est ordonné que toutes les personnes que cela concerne fassent connaître, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet ordre, les raisons—si elles en ont—pour lesquelles le tableau d'assessment des propriétés situées dans les limites du quatrième district de desséchement de la ville de la Nouvelle-Orléans, lesquelles limites sont comme suit: "Commençant par la rive gauche du fleuve Mississippi, au point d'intersection avec l'Avenue Lafayette; de là, descendant le dit fleuve jusqu'au point d'intersection avec le canal des Pêcheurs; de là, s'éloignant dudit fleuve, environ 8950 pieds jusqu'au Bayou Bienvenu et la Promenade Floride; de là, longeant la Promenade Floride, jusqu'à une distance d'environ 15,945 pieds, de façon à se relier, par une ligne courbe de 298 pieds de plus, avec l'Avenue Lafayette et l'Avenue du Peuple, à un point éloigné d'environ 17,260 pieds du fleuve Mississippi; et, de là, le long de l'Avenue Lafayette jusqu'au point de commencement."—ne devrait pas être approuvé et homologué, et les raisons pour lesquelles le jugement de la Cour ne serait pas rendu de la manière et dans la forme de la pétition.

Fait Nouvelle-Orléans, 10 février 1873.

(Signé) JACOB HAWKINS, Juge.

Pour copie conforme,
O. M. TREZEVANT, Député-Greffier.
12 fév—1m Ma S

Estate of William Von Phul & Frank Von Phul, individually & as partners of Von Phul Brothers.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE,—New Orleans, January 29th, 1873. — This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of Von Phul Brothers, of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon their own petition: That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to such Bankrupt, to them, or for their use, and the transfer of any property by them are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of their estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden at the 11th day of March, A. D. 1873, at 12 o'clock, A. M., at No 21 Exchange Place, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD,
United States Marshal.
Jeb 6—marsh11

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

PAR VINCENT & CO.—Au Nos. 47 et 49 de la rue de la Douane.

JEUDI, 13 février 1873, à 10 heures du matin, il sera vendu:

Marchandises sèches étrangères et américaines, Bonneterie, "notions," etc., etc., Lingerie de messieurs.

—A 1 heure—

Pour compte de qui il appartiendra—3 caisses linons Union 21, avariés. 12 fév—

PAR EUGENE TOURNE

Vente par Catalogue de 3008 caisses Vitres Françaises.

PAR EUGENE TOURNE. — JEUDI, 20 février, 1873, à 11 heures A. M., au magasin de l'importateur, M. W. H. Vredenburgh, No. 20 rue Peters, il sera vendu—

3008 caisses VITRES F ançaises, dimensions assorties.

Conditions et détails, suivant CATALOGUE.
13 fév—

PAR D. E. MORPHY.

VENTE CONTINUÉE.

Grande Vente de Quincaillerie, à crédit.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, VENDREDI, 14 février 1873, à 10 heures du matin, aux magasins Nos 74 et 76 de la rue Tchoupitoulas

Un grand choix de quincaillerie et coutellerie, étrangères et américaines, sellerie et fer.

Conditions, libérales à la vente. 12 fév

Farine, Bacon, Viandes sèches salées, Beurre, Farine de maïs, Whiskey, Bière, Foin, Seigle, Aveine, Shorts, Fèves, &c.

PAR D. E. MORPHY.—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, JEUDI, 13 février 1873, à 10 heures du matin—pour le compte de qui il appartiendra—sur la Levée, au pied de la rue Girod, toutes les parties avariées des lots suivants de produits de l'Ouest, en débarquement de la barge No 26, remorquée par le Crescent City—

865 barils farine de différentes marques,
140 boucauts bacon et viandes sèches salées,
10 tierçons jambons,
327 sacs seigle, avoine, shorts et son,
207 balles foin,
171 colis beurre,
15 barils whisky,
100¼ barils bière,
521 barils farine de maïs.

Conditions—Comptant. 12 fév

PAR S. GUINAULT

Meubles.

Vente pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.—Bureau Encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—JEUDI, 13 février 1873, il sera vendu, à 11 heures du matin, rue Royale, entre les rues Orléans et St Pierre:

L'ameublement complet de la maison, comprenant bois de lit et literie, armoires, tables, chaises, toilettes, glaces, pendules, etc., etc.

Aussi—Un Piano Erard.

Conditions—Comptant. 9 fév

Compagnie d'Assurance LA SALAMANDRE.

Bureaux No. 25 rue Royale.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de la Charte, la Compagnie présente l'Etat de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année finissant le 31 décembre 1872		$ 46,627 8
Ajouter:		
Primes sur risques non expirés de 1871		5,635 7
		$ 52,262 95
En moins:		
Primes non expirées	$ 9,178 24	
Primes remboursées	1,244 19	
		10,422 43
Montant net des primes reçues		$ 41,840 52
Pertes éprouvées pendant l'année	$ 11,515 64	
Réassurances	2,262 74	
Réduction	2,521 06	
		16,299 4
		$ 25,540 00
Taxes, Licences, Frais généraux et Compagnie des Assureurs, moins les intérêts		16,537 4
Net produit		$ 9,122 56
ACTIF		
Billets d'actions	$122,596 15	
Primes en voie de collection	8,352 09	
Prêts et billets sur garantie	2,986 93	
Mobilier, installations, etc.	2,589 00	
Montant placé en diverses actions	1,540 00	
En caisse	15,892 61	
	$254,778 78	

Le tableau qui précède est une copie faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. ROMAN, Président.
JULES LE MORE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle Orléans.

Affirmé sous serment et signé par devant moi, ce treizième jour de janvier 1873.

M. T. DUCROS, Notaire public.

Le Bureau des Directeurs a résolu de payer 10 pour cent d'intérêt annuel sur le capital payé, à partir de lundi 17 février 1873.

Il a de plus déclaré les dividendes suivants: Quatre pour cent sur le capital payé. Seize pour cent sur les primes nettes, lesquels dividendes seront placés au crédit des actions, à partir du 17 février 1873.

—DIRECTEURS.—

Chs. Roman,	Félix Grima,
James Wood,	J. A. Fernandez,
Placide Forstall,	Charles Lafitte
T. Bailly-Blanchard, Jr,	Emile Dupré,
Christian Roselius,	Clément Miltenberger,
François Gueydan,	G. de Fériet,
Félix Limet,	F. A. Gonzales
Jules Aldigé,	Louis Mathé,
W. J. Behan,	I. W. Homan,
A. D. Voisin,	P. Poutz.

A une réunion des Directeurs tenue le 11 courant, monsieur Chs. ROMAN a été réélu Président à l'unanimité.

JULES LE MORE, Secrétaire.
14 jan—4fev30j

Il était attendu depuis longtemps—il est arrivé.

LE MICROSCOPE UNIVERSEL.—C'est le meilleur, le plus économique, le plus utile des microscopes pour examiner les fleurs, les insectes, les atomes, pour reconnaître l'argent contrefait et découvrir les merveilles du monde microscopique.

Il est à l'usage des médecins, des professeurs, des étudiants et des familles. On n'a pas besoin d'ajuster le foyer, ce qui permet à tout le monde de s'en servir. D'autres microscopes, qui n'ont pas plus de force, coûtent $5.00 pièce et davantage et il est difficile d'en comprendre le mécanisme que les hommes de science seuls peuvent l'employer.

On est toujours satisfait du Microscope Universel. Moyennant $1.50, l'acheteur en recevra un, par la poste. Demande d'agents partout. S'adresser à

D. L. STAPLES & CO.,
Allen, Michigan.
19 oct—6m

Bureau de la Succursale en Louisiane

DE LA COMPAGNIE

MOUND CITY

D'Assurance Mutuelle de la Vie,

A St-LOUIS, MISSOURI.

Officiers:

JAMES B. EADS, Président,
A. M. BRITTON, Vice-Président,
R. W. LOMAX, Secrétaire,
G. S. M. BRITTON, Agent général.

SUCCURSALE DE LA LOUISIANE

Agence, No 22 de la rue Carondelet, Orléans.

OFFICIERS:

F. M. HATCH, Président,
R. T. MERRICK, Vice-Président
R. B. SUMMERS, Sec. et Agent à Ma[illegible]

MÉDECINS SURVEILLANT

M. FOLWELL, M. D. J. B. RITCHIE, M. D.

DIRECTEURS:

R. T. Merrick,	C. H. Mouton,
James Jackson,	Robert Hare,
J. A. White,	Thos. [illegible]
F. A. [illegible]	[illegible]

R. B. Summers

Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'Assurance sur la vie.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente Sans Réserve.

600 caisses bottes, souliers et brodequins,—Reçu par les derniers arrivages du Nord.

200 douzaines Souliers de Philadelphie.

PAR E. ROGER & CO—E. Samory, Encanteur—JEUDI, le 13 février 1873, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47, rue Décatur, (anciennement Vieille Levée)—

600 caisses bottes, souliers et brodequins,

Comprenant un bel assortiment convenable pour le commerce de la ville et de la campagne.

200 douzaines Souliers de Philadelphie,

pour dames, demoiselles et enfants.

L'attention des acheteurs est appelée sur cette vente, qui sera sans réserve.

Conditions à la vente. 12fév—

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

PREMIERE GRANDE VENTE DE LA SAISON,

A DIX ANS DE CRÉDIT,

POUR LE COMPTE DE PROPRIÉTAIRES ABSENTS.

Maisons basses, Maisons à étage et Maisons à trois étages, en bois et en briques.

UN ILET DE BATTURE DE PRIX, près du "Grain Elevator", avantageusement situé pour des établissements de commerce et d'industries exigeant une façade sur le fleuve.

L'ANCIEN EMPLACEMENT DU "STOCK LANDING", comprenant deux ilets entiers sur les rues Water, Tchoupitoulas, Chippewa et faisant face à l'Avenue de la Louisiane.

LA RANGÉE DE MAISONS BASSES, EN BRIQUES, solidement bâties, sur l'Avenue de la Louisiane, entre les rues Chippewa et Jersey.

SOIXANTE-DIX-HUIT TERRAINS DE CHOIX, POUR BATIR, comprenant les quatre ilets bornés par les rues Magazine, Constance, Laurel, Antonine, Amélie et Foucher,—avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, immédiatement en face d'un des plus florissants faubourgs de la ville et des belles résidences de MM. Wintz, Peyton, Forstall, Rice Brothers, Godwin et d'autres, et

QUATRE ILETS DE TERRE situés le long des rues Delachaise, Foucher, Amélie, St Denis et St. Patrick; d'autres très bons terrains pour bâtir.

Le tout sans réserve, un cinquième comptant, le reste à dix ans de crédit, en billets ne portant que six pour cent d'intérêt l'an.

Toutes ces propriétés sont vendues libres de taxes, excepté de celles de l'année courante et les titres sont des meilleurs de l'Etat.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs.—Bureaux, No 17 de l'Exchange Place—SAMEDI, 1er mars 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique pour le compte de propriétaires absents, les propriétés de très grand prix, ci-après décrites, savoir:

Dans le Deuxième District.

1. LE MAGASIN ET MAISON, en briques et à étage, formant l'angle des rues Royale et Quartier, dans l'ilet compris entre les rues Royale, Bourbon, Quartier et Hôpital. Le terrain a environ 34 pieds de face à la rue du Quartier, sur 33 pieds 1 pouce de large dans le fond et environ 88 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur et face à la rue Royale. La partie inférieure de cette propriété est une grocerie, avantageusement située et ayant une bonne clientèle; la partie supérieure est une et est demeure. La maison a galerie sur la façade et galerie derrière; une cuisine détachée, en briques et à étage.

2. LA MAISON DE RÉSIDENCE, à deux étages, construite en bois, dans l'ilet borné par les rues Tremé, Marais, Douane et Bienville. Le terrain mesure 31 pieds 7 pouces de face à la rue Tremé, sur 128 pieds 10 pouces de profondeur. Les bâtisses ont été endommagées par le dernier incendie et comprennent, avec la construction sur l'aile, environ 16 chambres, vestibules et cabinets—convenablement réparées. Cette propriété aura toujours de bons locataires.

3. SIX TERRAINS situés dans l'ilet compris entre les rues Douane, Bienville, l'Avenue Hagan et la rue Rendon. Ils sont désignés par les Nos 1 à 6 inclusivement, et 3 forment l'angle des rues Douane et Rendon. Voir les dimensions, voir le plan à la vente.

Dans le Sixième District

4. L'ILET DE BATTURE, de très grand prix, compris entre le fleuve Mississippi, la rue Water, l'Avenue de la Louisiane et la rue Delachaise, ayant environ 350 pieds de face à la rue Water, avec tous les droits d'accroissements futurs, faisant face à l'Avenue de la Louisiane et à la rue Delachaise jusqu'au fleuve. Il n'y a pas de lot de batture qui convienne mieux pour l'établissement d'entrepôts ou autres établissements qui exigent une façade sur le fleuve. Il est à un chemin entre "l'Elevator" et la fabrique de gaze. La rue est pavée en pierres rondes jusqu'à la rue du Canal.

5. LE MAGNIFIQUE ILET DE TERRE touchant immédiatement à la batture, compris entre les rues Tchoupitoulas, Water, l'Avenue de la Louisiane et la rue Delachaise. Il est divisé en dix terrains désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement. Le terrain No 10 forme l'angle de l'Avenue de la Louisiane et des rues Tchoupitoulas et Water. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Tchoupitoulas et Delachaise. Pour les dimensions, voir le plan à la vente.

6. LE MAGNIFIQUE ILET DE TERRE touchant immédiatement à celui qui est décrit ci-dessus, compris entre les rues Tchoupitoulas, Chippewa, l'Avenue de la Louisiane et la rue Delachaise. Il est divisé en dix terrains désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement. Le terrain No 10 forme l'angle de l'Avenue de la Louisiane et de la rue Tchoupitoulas. Le terrain No 12 forme l'angle de l'Avenue de la Louisiane et de la rue Chippewa. Pour les dimensions, voir le plan à la vente.

Ces trois ilets forment l'emplacement de l'ancien "Stock Landing." Les rues qui les entourent sont pavées en pierres rondes, et les banquettes de l'avenue de la Louisiane et de la rue Delachaise sont pavées en briques.

7. LA RANGÉE DE MAISONS BASSES ET DE MAISONS A ÉTAGE, en briques, faisant face à l'avenue de la Louisiane, désignées par les Nos. 46, 48, 50, 52, 54 et 56 de l'ilet compris entre l'avenue de la Louisiane, les rues Chippewa, Delachaise et Jersey. Ces maisons sont solidement bâties et ne sont jamais inoccupées. Elles sont bien construites, et chaque maison offre une agréable demeure à une famille entière. Les chars à chevaux Crescent City et Carrollton passent devant, et ils relient avec la rue du Canal. Ces maisons conviennent, sous tous les rapports, aux personnes qui ont des revenus modérés et qui désirent des demeures sur une grande et belle avenue, près du fleuve.

8. LE BEAU TERRAIN D'ENCOIGNURE, situé dans le même ilet, ayant 33 pieds de face à la rue Chippewa sur 127 pieds de profondeur et face à la rue Delachaise. C'est un excellent emplacement pour le commerce ou pour une maison.

9. VINGT-TROIS TERRAINS POUR BATIR, comprenant tout l'ilet de terre situé entre les rues Magazine, Constance, Foucher et Antonine. Les dits terrains sont désignés par les Nos. 1 à 23, inclusivement. Le terrain No. 1 forme l'angle des rues Magazine et Foucher, le terrain No. 12 forme l'angle des rues Magazine et Antonine, le terrain No. 11 forme l'angle des rues Constance et Foucher, et le terrain No. 23 forme l'angle des rues Constance et Antonine. Pour les dimensions, voir le plan à la vente.

10. QUINZE TERRAINS DE CHOIX POUR BATIR, comprenant tout l'ilet situé entre les rues Magazine, Antonine, Amélie et Constance. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 à 15, inclusivement. Les terrains qui piquent le double des terrains ordinaires. Le terrain No. 14 forme l'angle des rues Magazine et Amélie. Le terrain No 11 forme l'angle des rues Magazine et Antonine. Le terrain No. 1 forme l'angle des rues Constance et Antonine. Le terrain No. 6 forme l'angle des rues Constance et Amélie. Pour les dimensions, voir le plan à la vente.

11. VINGT TERRAINS DE CHOIX, comprenant tout l'ilet de terre borné par les rues Constance, Laurel, Foucher et Antonine. Les dits terrains sont désignés par les Nos. 1 à 20, inclusivement. Le terrain No. 18 forme l'angle des rues Constance et Foucher, et a dessus une maison basse, en bois, à galerie sur la façade et galerie latérale, etc. Le terrain No. 1 forme l'angle des rues Laurel et Foucher. Il y a dessus une maison basse, en bois, hangar, etc. Le terrain No. 7 touche au sumit, il y a dessus une bonne maison en bois servant d'église, et une jolie maison en bois de chaque côté de l'église. Cette partie de l'ilet convient bien à une congrégation. Le terrain No. 7 forme l'angle des rues Constance et Antonine. Le terrain No. 20 est amélioré par une maison basse en bois. Le terrain No. 19 est amélioré par une grande et agréable maison basse, d'environ 60 pieds de long, à galerie sur la façade et galerie latérale. Les terrains Nos. 9 et 10 sont améliorés par des maisons en briques et en bois. Pour les dimensions, voir le plan à la vente.

12. QUINZE TERRAINS DE CHOIX, comprenant tout l'ilet de terre borné par les rues Constance, Laurel, Antonine et Amélie. Les dits terrains sont désignés par les Nos. 1 à 15, inclusivement. Le terrain No. 14 forme l'angle des rues Constance et Antonine: le terrain No. 9 forme l'angle des rues Constance et Amélie; le terrain No. 5 forme l'angle des rues Laurel et Amélie, et il est amélioré par une maison basse en bois; le terrain No. 1 forme l'angle des rues Laurel et Antonine, et il est amélioré par une grande bâtisse en bois de 50 pieds sur 50, à galerie sur la façade, galerie derrière, etc., dans le fond, par une bâtisse en briques de 50 pieds sur 15, offrant de très grands avantages d'espace; le terrain No. — touche au terrain ci-dessus décrit, et il y a dessus des maisons en bois et en briques, pouvant toutes servir de demeures; le terrain No. 16 est amélioré par une maison en bois et autres dépendances en briques et en bois, cuves, etc.

Les quatre ilets ci-dessus décrits comprennent une partie de la briqueterie Delachaise, bien connue par son élévation et ses admirables environs. Ils sont face à l'un des plus beaux et des plus florissants faubourgs de la ville et aux magnifiques résidences de MM. Wintz, Peyton, Forstall, Godwin, Rice Brothers et autres. On s'y rend par deux lignes de chars à cheval et ils sont près du marché de la rue Neuvième. Il n'y a pas de plus bel emplacement en ville pour les personnes qui désirent se fixer dans un quartier qui ne cesse d'acquérir de la valeur.

13. SEPT TERRAINS situés dans l'ilet compris entre les rues Dryades, Foucher, Bacchus et Delta. Les dits terrains sont désignés par les Nos 9 à 15, inclusivement. Le terrain No 11 forme l'angle des rues Dryades et Foucher.

14. UN CERTAIN TERRAIN situé dans l'ilet compris entre les rues Dryades, l'Avenue de la Louisiane, les rues Delachaise et Bacchus. Le terrain est désigné par le No 11; il a 32 pieds de face à la rue Dryades, sur 120 pieds de profondeur.

15. ONZE TERRAINS comprenant tout l'ilet de terre compris entre les rues St-David, St-Patrick, Amélie et Foucher; ils sont désignés par les Nos 1 à 11, inclusivement.

16. ONZE TERRAINS comprenant tout l'ilet de terre compris entre les rues St-Patrick, St-David, Delachaise et Foucher; ils sont désignés par les Nos 1 à 11, inclusivement.

17. TREIZE TERRAINS formant tout l'ilet de terre compris entre les rues St-Denis, St Patrick, Delachaise et Foucher; ils sont désignés par les Nos 1 à 13, inclusivement.

18. TREIZE TERRAINS formant l'ilet de terre compris entre les rues St. Denis, St. Patrick, Amélie et Foucher; ils sont désignés par les Nos. 1 à 13 inclusivement.

La valeur de ces ilets augmente rapidement à cause de la proximité de l'Avenue de la Louisiane, du chemin de fer en face de la rue St. Patrick et la rapide extension des améliorations dans la direction, à partir de la rue St. Charles. Ils offrent donc de grands avantages pour les jardins et les résidences.

Les propriétaires, demeurant à l'étranger, les ont mises sur le marché malgré le triste état actuel de nos affaires. Les conditions sont telles qu'elles mettent les personnes qui veulent s'établir dans la métropole du sud à même d'exécuter leur projet. Le progrès du Sixième District a surpassé celui de tous les anciens Districts; les améliorations présentes et les entreprises en voie d'exécution ne sauraient manquer de l'enrichir et fournir aux acquéreurs l'occasion d'y faire d'excellents placements. La vente étant la première grande vente de la saison, et les propriétés devant être vendues péremptoirement et libres de toutes taxes (excepté celles de l'année courante, payables en 1873,) les titres étant des plus anciens et des meilleurs de l'Etat, on espère que les personnes qui ont de l'argent à placer examineront les propriétés et assisteront à l'encan qui aura lieu aux conditions suivantes, qui sont extraordinairement avantageuses.

TERMES ET CONDITIONS.—Un cinquième comptant, le reste à un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix ans de crédit, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues, portant six pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. En cas de non paiement à l'échéance, les dits billets porteront huit pour cent d'intérêt l'an, jusqu'à parfait paiement. L'acte hypothécaire devra contenir la clause de cinq pour cent (honoraires d'avocat). Les bâtisses devront être assurées et les polices devront être transférées aux vendeurs.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant Joseph Fabry, notaire public. 11 fév

H. BIER,

STOCK BROKER,

No. 23 Carondelet street, back office.

State and City Taxes paid at a liberal discount.

16 juin—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.

150 lots Linge de clientèle,
250 lots Lingerie de messieurs,
100 lots Chapeaux, Casquettes, Sacs de voyage.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—ALEX. LEVY, encanteur—Salle d'encan, au No. 25 de la rue de Chartres.—JEUDI, 13 février, à 10 heures du matin, il sera vendu—

150 lots linge de Habillements en casimir, redingotes, pantalons, pantalons casimir, do-skin et jeans, gilets de dessous en casimir et en piqué, linge de jeunes garçons, etc.

250 lots lingerie—Chemises blanches et chemises en couleur, chemises de dessous et chemises de dessus, caleçons, mouchoirs, cravates, gants, etc.

—Egalement—

100 lots chapeaux, casquettes et sacs de voyage.

Conditions—A la vente. 12fév

PAR G. DE FERIET & CO.

SUCCESSION DE MME H. C. SEYMANSKI.—Vente positive et sans réserve, de magnifiques Meubles de salon en bois de rose; Services de salle à manger en porcelaine et en verre; Argenterie; Meubles de chambres à coucher, en acajou; Piano Pleyel; Chevaux, Voitures, Bagues et Jeux de Harnais.

PAR G. DE FERIET & CO.—John G. Moreau, encanteur—Bureau et Salle d'Encan, au No. 50 de la rue Royale.

MERCREDI, 12 février, 1873, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, au No. 50 de la rue Clouet, entre les rues Morales et Casacalvo ou Royale—les meubles et effets de cette—pour le compte de la dite succession—

Un grand et riche assortiment de meubles de salon, salle à manger et chambres à coucher, glaces françaises, services en porcelaine, verrerie de Bohème et mousseline, argenterie, tapis, ornements de cheminées de prix, pendules, gravures, rideaux, stores, what nots, étagères, un magnifique piano Pleyel d'Erard, cristaux, en un mot, une variété d'articles qui se trouvent dans une maison de premier ordre.

—Egalement—

JEUDI, 13 février 1873, à 11 heures du matin, au No. 50 de la rue Clouet, il sera vendu, pour le compte de la dite succession, un bon attelage de chevaux, voitures, buggies, Victoria et jeux de harnais. Ces articles sont très connus pour qu'il soit besoin d'en faire la description.

On peut avoir des catalogues aux bureaux des encanteurs, No. 50 de la rue Royale.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9 fév

PAR CHARLES E. FORTIER.

VACHERIE. VACHERIE.

Succession de Mme Caroline Goetz.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur, bureau No 33 du Passage de la Bourse.—SAMEDI, 15 février 1873, à 11 heures du matin, au No 157 de la rue Piété, coin Urquhart, il sera vendu, par ordre de la Deuxième Cour de District et de la paroisse d'Orléans—Vingt-quatre Vaches, trois Mulets et Charrettes.—Conditions, comptant sur livraison. 12fév—12,13,15

PAR O. VALETON.

Fonds de Magasin de Tabac, Manufacture de Tabac, Machine à Vapeur, &c.

SUCCESSION DE LOUIS MOULOR.

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 34,669.

PAR O. VALETON, Encanteur.—Bureau, Nos 26 et 27, rue des Magasins.—En vertu d'un ordre de l'honorable L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1873, No 34,669 du dossier de la dite Cour, il sera vendu en vente publique, JEUDI, 20 février, à 10 heures du matin—

Le contenu du magasin situé à l'encoignure des rues Bienville et Vieille Levée, consistant en un bel assortiment de tabac à chiquer et à fumer, cigares, pipes, etc., etc., ainsi que les ustensiles du dit magasin.—Et le jour suivant,

VENDREDI, 21 février 1873, à midi, il sera vendu, à l'encoignure des rues St Ferdinand et Cassacalvo, tout le contenu de la manufacture de tabac, consistant en tabac en feuilles et tabac manufacturé, cigares, etc., etc., machine à vapeur, machines et, en général, tous les ustensiles d'une manufacture de tabac.

Conditions—Toutes sommes au-dessous de $300, comptant; de $300 à $500, 60 jours, et au-dessus de $500, 90 jours de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur, portant intérêt de huit pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. 1er fév

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

Au No 151 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIÈRES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$137,[illegible] 72
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$4,[illegible] 60	
Réassurances, réductions (rebate), dépenses, etc.	[illegible]	
		134,[illegible] 54
		[illegible] 15
Total de l'Actif		$[illegible] 1

DÉCLARÉ:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 6 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 6 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz,	Louis Schneider,
A. Eimer Bader, Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden, Th. Lilienthal,	R. Sieg,
Isaac Scherck, E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
J. N. Schwarz, H. Eicke,	L. L. Nasits,
Louis Schwarz, Chas. Engsfeld,	J. L. Feldman,
F. Weinsembach, M. Frank,	H. Bickert,
J. R. Wilderman, H. R. Gogreve,	F. Roder.

LA SEPTIÈME

Foire d'Etat de la Louisiane,

commencera le

Mercredi, 23 Avril 1873,

Et se continuera sept jours.

UNE GRANDE LOTERIE

pour aider

L'ASSOCIATION DES FAIR GROUNDS,

autorisée par la

Cie. de la Loterie de l'Etat de la Louisiane,

Sera tirée dans l'arène, sur le devant de la grande tribune, le dernier jour de la Foire, et il y aura une grande distribution de

303 LOTS,

Dont un

Gros lot de $5,000 00 en or,

montant en tout à

37,485 dollars,

D'après le plan suivant:

1	et de-cinq mille dollars, en or	$ 5,000 00
1	lot, [illegible] d'un Bon de mille dollars, garanti par première hypothèque sur les propriétés et améliorations de Fair Grounds, portant 8 p. 0/0 d'intérêt, payable semi-annuellement à la Banque d'Amérique	
14	Chacun d'un bon de cinq cents dollars, comme ci-dessus	10,000 00
25	Dix actions chaque, du capital de l'Association des Fair Grounds, valeur au pair, $25	2,500 00
20	Quatre actions chaque, du capital de l'Association, comme ci-dessus	4,000 00
1	Piano droit, Dunham	600 00
1	Piano carré Chickering	600 00
1	Piano droit Westermayer	500 00
1	Piano droit de Steck	500 00
1	Fusil à deux coups, dernier perfectionnement de chien [illegible], sous-garde, double main, avec boîte en cuir complète, de E. M. Reilly & Co., Birmingham	
1	Montre de dame, en or émaillé	200 00
1	" " "	200 00
1	" " "	150 00
1	" " "	125 00
1	" " "	100 00
1	" " "	100 00
1	Montre de dame en or	100 00
1	Machine à coudre avec meuble en acajou, de Grover & Baker	75 00
1	Machine à coudre, demi-cabinet palissandre, de Singer	75 00
1	Machine à coudre, demi-cabinet, plaqué d'argent, de Wheeler & Wilson	75 00
1	Machine à coudre, garnie de nacre et plaqué, de Howe	75 00
4	Machine à coudre, demi-cabinet acajou, de Wilcox & Gibbs	60 00
1	Machine à coudre, super noir, de Florence	70 00
1	Fourneau "New American" extra	60 00
1	Fourneau à douze simple, Stewart	50 00
1	Fourneau "Brilliant de Buck," perfectionné	50 00
1	Fourneau "Charter Oak," extra	50 00
1	Fourneau "American" extra	35 00
100	Dix (10) dollars en or	1,000 00
100	Cinq (5)	500 00
200	Un (1)	200 00
303 lots		$37,485 00

Billets, 50 cents,

Donnant droit au porteur à l'admission à la Foire et à une chance dans la grande loterie.

Les personnes présentant leurs billets à la porte pour entrer à la Foire devront les faire attention de reprendre leurs coupons numérotés des mains du portier, attendu qu'elles ne peuvent réclamer les lots que sur la présentation de leurs numéros.

Les Directeurs de cette association ayant, depuis nombre d'années, eu recours à jeux les moyens en leur pouvoir pour maintenir et faire progresser cette association si identifiée avec le progrès et le développement des ressources de notre Etat, et se trouvant à présent embarrassés au point que l'existence même de la Société est en péril, ont adopté le plan suivant, qui leur semble le plus pratique et certain de lever les fonds nécessaires pour perpétuer cette institution et la placer sur une base qui lui permettra de continuer sa carrière d'utilité.

L'objet de cette Association est de faire prendre à toutes les classes de nos citoyens un intérêt direct à la prochaine Foire, et, en même temps, de stimuler, en offrant de grands avantages, la vente de ses billets à un point qui lui permettra de réaliser un montant égal à ses besoins pressants.

Le plan adopté par l'Association est de vendre 75,000 billets, à 50 cents le billet, ce qui permet d'entrer une fois à la Foire, avec un coupon y attaché portant un numéro, le dit billet donnant au porteur le droit d'entrer à notre Foire, et le coupon devant être gardé par lui.

Le dernier jour de la Foire, des numéros correspondant au nombre de billets seront placés dans une roue, et le grand Tirage aura lieu sous le contrôle de citoyens bien connus, signataires de la lettre ci-dessous.

A M. I. N. Marks,
Président de l'Association de la Foire industrielle et agricole.

Monsieur,—Nous, soussignés, avons reçu votre communication, demandant notre aide pour procéder au tirage de la Grande Loterie des Fair Grounds à votre prochaine Foire, et, reconnaissant pleinement l'importance de l'entreprise que votre Association a travaillé à établir, et croyant que le plan que vous avez adopté est pratique et digne de la confiance et de l'appui du public, nous acceptons volontiers la proposition, vous assurant que votre Association trouvera dans ce plan qu'elle cherche, nous avons l'honneur d'être avec respect, etc.

Genl. G. T. BEAUREGARD,

Hon. L. A. Wiltz, maire de la Nlle Orléans,		
C. A. Whitney,	S. H. Kennedy,	L. H. Gardner
Chas. Forstall,	Chas. Cavaroc,	E. B. Briggs,
E. F. Flanders,	Patrick Irwin,	W. E. Pike,
Albert Baldwin,	Samuel L. Day,	J. H. Oglesby,
Louis Schneider.		

Pour plus ample information sur ce plan, les votes, billets, etc., s'adresser à

LUTHER HOMES,
Secrétaire de l'Association de la Foire industrielle et agricole.
22 déc—

ED. L. ZELL, Fils de Ste.-Croix. J. B. TOSCANO, En commandite.

ED. L. ZELL & CO.,

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, importateurs de cigares de la Havane et de produits de la Havane, au coin des rues Canal et Carondelet, Nouvelle-Orléans, Lne. Lock Box 374 du bureau de Poste. 31 déc—[illegible]

L'Abeille de [illegible]

BUREAUX N[illegible]

NOUVE[illegible]

JEUDI MAT[illegible]

FEUI[illegible]

LE ROU[illegible]